

Interview de Jacques Santer: les "non" français et néerlandais au traité constitutionnel (Sanem, 3 mai 2006)

Source: Interview de Jacques Santer / JACQUES SANTER, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Sanem: CVCE [Prod.], 03.05.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:05:29, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_santer_les_non_francais_et_neerlandais_au_traite_constitutionnel_sanem_3_mai_2006-fr-88d4bccd-d3ef-4ba4-acce-f30fodef34d7.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Jacques Santer: les "non" français et néerlandais au traité constitutionnel (Sanem, 3 mai 2006)

[Étienne Deschamps] On connaît le résultat négatif des referenda organisés aux Pays-Bas et en France, au printemps 2005. Quel regard portez-vous sur les raisons, sur les motivations, sur les résultats négatifs, tout simplement, de ces deux referenda?

[Jacques Santer] Oui, il faut prendre en compte, bien entendu, les résultats négatifs, bien sûr. Mais il faut dire, d'abord, que les gens qui ont voté «non», que ce soit en France, que ce soit aux Pays-Bas, que ce soit même ici au Luxembourg, ne sont pas des gens qui ont voté contre l'Europe. Ils avaient des fois d'autres raisons, des considérations qui n'avaient rien à voir avec le traité proprement dit. Donc, c'est pour ça que je dis, on a fait quelques fautes stratégiques dans le cadre... et surtout, dans le cadre de la Conférence intergouvernementale. Mais c'est déjà le général de Gaulle qui a dit, et il s'y connaissait en referenda: «Lorsqu'il y a un référendum, on ne répond jamais à la question qui est posée, mais on répond à celui qui pose la question.» Donc, c'était également en fait en France ou aux Pays-Bas, également un vote-sanction contre le gouvernement, ou même contre le président de la République, etc. Tout ça s'est mélangé. Ça n'a vraiment rien à faire avec le traité constitutionnel. On a mal communiqué également aux gens le traité... Et Dieu sait – moi j'étais plusieurs fois en France, également pendant la campagne, j'ai fait quelques interventions – Dieu sait, si vous distribuez un bouquin comme ça, avec 400... – comme chez nous également – avec 400 articles, alors vous ne retrouvez pas. Moi j'étais à la première manifestation, j'en ai fait 32 ici au Luxembourg. La première manifestation que j'ai faite, c'était à Mersch, je me rappelle bien. Là, il y avait beaucoup de monde, c'était plein à craquer, la salle. Et alors, il y avait le premier intervenant, c'était un professeur, qui a dit..., qui a pris le traité et a dit: «Vous voyez là, l'article 212». Il a cité l'article 212. «Pouvez-vous m'expliquer, est-ce qu'il n'est pas en contradiction avec l'article 380...?» et je ne sais pas quoi, et il a cité l'article 380, devant une salle pleine de gens. Bien sûr, on peut répondre du point de vue technique seulement, ou juridique, sur les questions, mais ça n'intéresse personne. Alors, tout le monde qui était là, il y avait des ouvriers, des intellectuels, mais également des jeunes, des vieux, etc. «Comment, ils disent, mais qu'est-ce que c'est ça, ce traité-là? Est-ce qu'ils nous proposent ça? Mais on ne comprend rien...», donc c'était ça, et ça continuait comme ça durant toute la... Parce que chacun..., parce qu'on a distribué également ici le traité, et chacun venait avec son traité et a demandé des explications. Ce n'est pas comme ça qu'il faut voir avec une constitution. Et une constitution doit avoir une vision de la société et du devenir de la société, les grandes lignes dans lesquelles on s'inscrit, et ça c'était une discussion qui était juste à côté.

D'ailleurs, en plus, il y avait les rivalités entre les différents partis politiques, à l'intérieur des partis politiques mêmes, si je vois la France, etc. Donc, tout cela n'était pas bien engagé. Mais n'empêche, aujourd'hui, vous avez quinze États membres qui ont ratifié la Convention. Les uns suivant un système référendaire, comme en Espagne ou chez nous, les autres suivant un système parlementaire. Mais vous ne pouvez pas non plus faire abstraction de ce «oui» face au traité, n'est-ce pas. Vous aurez maintenant en Estonie bientôt, et en Finlande, ils vont également ratifier le traité. Alors vous serez déjà à dix-sept États membres qui ont ratifié le traité, contre deux qui n'ont pas ratifié. Restent évidemment encore quelques-uns. Mais déjà au sein de la Convention, et ça il ne faut pas l'oublier, si je ne m'abuse, si j'ai bonne mémoire, c'est le protocole 30, où il est dit: si après la signature du traité, à Rome – c'était en octobre, je crois, 2004 – deux ans après, vingt États membres ont ratifié le traité, et un cinquième n'a pas ratifié, ou a éprouvé des difficultés à le ratifier, alors le Conseil européen se met de nouveau ensemble pour discuter comment on va procéder par la suite. Cela veut donc dire que déjà à la Convention, nous avons un peu le sentiment que pas tout le monde, pas les quinze, les vingt, ou les vingt-sept États membres allaient ratifier le traité. Mais seulement la grande majorité, mais nous ne savions pas que c'étaient des pays fondateurs. Ça c'était la surprise, que la France et les Pays-Bas ne ratifient pas dans le cadre des référendums.